

## LBPCS : Postes vacants

# un éclairage enfin apporté !

Vos représentants CFE-CGC ont été reçus en bilatérale par la Directrice Commerciale de La Banque Postale Chez Soi le 21/11/2025. À cette occasion, des précisions essentielles ont été données concernant l'enveloppe complémentaire de RVB liée aux postes vacants.

Ce dispositif, également en vigueur à la BGPN, demeure peu lisible pour les équipes LBPCS. Nous avons en effet recueilli de nombreuses interrogations sur ses modalités de fonctionnement : répartition, montant et critères d'attribution.

Afin d'assurer une transparence totale et d'éviter toute incompréhension, la Directrice Commerciale, les Directeurs d'Agence et les managers se sont engagés à présenter l'intégralité des règles de fonctionnement de cette enveloppe lors du prochain PACS annuel.

Cette présentation permettra notamment de clarifier :

### La définition d'un "poste vacant" :

Il s'agit d'un poste ouvert à l'APC.

Un remplacement temporaire - congé maternité ou congé maladie longue durée - n'est pas considéré comme un poste vacant.

### Les règles de répartition de l'enveloppe complémentaire :

La répartition reste à la main des managers, selon les règles qui seront explicitées lors du PACS.

Nous resterons particulièrement attentifs à la bonne communication de ces éléments et continuerons à vous accompagner avec écoute et vigilance afin de soutenir votre engagement quotidien.  
N'hésitez pas à solliciter votre ligne managériale ou vos interlocuteurs LBPCS pour toute question.



100%  
CADRES

100%  
VOUS

CFE  
CGC  
Groupe La Poste